

Procédure pour la demande électronique de la vignette annuelle du validation du permis de chasse wallon

1. Préalablement à la demande
 - A. Documents à demander
 - 1) Avoir déjà demandé et reçu l'extrait du casier judiciaire – formule simplifiée – 595 CIC (Code d'instruction criminelle) destiné à des activités non réglementées dont la chasse.
 - 2) Avoir payé la prime de l'assurance et avoir reçu l'attestation de la compagnie certifiant la couverture du risque en Belgique pour toute la durée de la saison cynégétique concernée, le tout conformément à l'arrêté royal du 15 avril 1963.
 - 3) Scanner en PDF ou en photos (JPEG ou PGN) ces deux documents et classer les scans dans son ordinateur en les sauvant sous une dénomination permettant à l'Administration de les lier à votre dossier de demande. Exemple « Permis n° 111111111 – Nom Prénom – assurance chasse ou extrait casier jud ».
 - B. Avoir avec soi au moment de l'introduction de la demande :
 - 1) son ordinateur avec les deux documents ci-dessus scannés et nommés ;
 - 2) sa carte d'identité et en connaître le code pin
 - 3) un lecteur de carte d'identité à pouvoir brancher sur son ordinateur ou un code itsme ou un token
 - C. Avoir un compte dans <https://espacepersonnel.wallonie.be/>
 - 1) soit vous en avez déjà un et, dorénavant, vous y accédez pas carte d'identité et lecteur de carte ou itsme.
 - 2) soit vous en créez un via le site en question
2. La demande
 - A. Formulaire de demande
 - 1) se rendre sur <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-un-permis-de-chasse>
 - 2) télécharger : demande de vignette de validation du permis de chasse
 - B. Compléter le formulaire télécharger
 - 1) bien lire les instructions – vous pouvez valider votre demande MAIS ne pas la soumettre : cela vous permet d'y revenir pour la corriger
 - 2) vous ne la soumettez qu'une fois que la demande est conforme à vos souhaits, que les deux documents préparés sont joints et téléchargés et que le paiement est fait et accepté.
 - C. Ajouter les documents
 - 1) une fois, la demande préparée, vous revenez sur la page d'accueil du formulaire téléchargé
 - 2) vous prenez le deuxième champ proposé pour télécharger le premier document scanné et logé dans votre ordinateur. Il vous est demandé une référence et nous vous suggérons d'y mettre votre numéro de permis de chasse. Exemple : votre référence : « Permis n° 11111111 »

- 3) vous faites de même dans le troisième champ avec la même référence exemple : « Permis n°1111111 ».
- 4) **A propos de l'extrait du casier judiciaire** : il s'agit du modèle 1 prescrit par l'article 596 du Code d'instruction criminelle visant les activités réglementées comme la détention d'armes et la chasse.
Le formulaire de demande de vignette de validation postule qu'il soit remis en langue française. A la suite d'un contact téléphonique avec les 5 centres de délivrance des permis et licences, le RSHCB a obtenu la réponse suivante à la question « faut-il d'office faire traduire un extrait en langue néerlandaise ou allemande ? » : « l'extrait d'un casier judiciaire vierge ou BLANCO, donc sans condamnation, est admis sans traduction. La traduction de l'extrait est requise si le casier porte des condamnations, le but étant de pouvoir comprendre et donc apprécier le droit à avoir ou non un permis conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 mai 1995 relatif aux permis et licences de chasse. »
- 5) Rappel pour les personnes non-résidentes en Belgique et qui ne peuvent fournir un extrait de casier judiciaire, celui-ci peut être remplacé par une attestation d'honorabilité signée par deux titulaires d'un permis de chasse validé pour la saison concernée résidant en Wallonie.
- 6) Actuellement, en Wallonie, le certificat médical d'aptitude à détenir une arme et à en faire usage n'est pas exigé.

D. Soumettre

- 1) une fois, la demande correctement complétée, les pièces demandées jointes et le paiement effectué, vous validez et vous soumettez la demande.
- 2) vous recevrez sur l'adresse email que vous avez dû donner dans la demande un accusé de réception avec la copie complète de votre demande

3. La vignette

Selon l'option choisie, la vignette vous sera envoyée par la poste ou vous devrez aller la retirer dans le centre que vous aurez choisi dans la demande.